

Commune de MEYLAN
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes *

- Zones d'interdictions
- Zones de projet possible sous maîtrise collective
- Zones de contraintes faibles
- Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

- I¹, i¹, i²: inondation en pied de versant
- T, t₁, t₂: crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
- T_s, T₁, T₂: ravinements et ruissellements sur versant
- V, v: glissements de terrain
- G, g₁, g₂: chutes de pierres
- P, p: suffosion

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

- * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
- ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractére en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

Il pour être annexé à mon arrêté en date de CP 1000
Grenoble, le 16 DEC. 2008
Pour le Préfet et par délégué,
le Directeur

Limite communale
Limite du report cadastral

Pascal SERAPHINE
SCAN EDR © IGN 01

Réalisation : ALPGEORISQUES Etabli le : Juillet 2008

Echelle : 1/10000

Edition : ALPGEORISQUES Modifié le :

